

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET DE SERVICE DE L'OFFRE OCTISSIMO D'OCTEA

L'offre **OCTISSIMO** est régie par les conditions particulières de vente et de service jointes à la commande acceptée et signée par le Client.

1. Objet du contrat : L'objet du présent contrat est de confirmer et de compléter les obligations et les responsabilités du prestataire et du client dans leurs relations contractuelles, et notamment les Conditions générales d'utilisation de CessionPme et/ou BellesPierres qui vous ont été communiquées, et que vous acceptez. Dans les conditions énoncées ci-après, OCTEA propose de mettre à la disposition du client une interface Internet « OCTISSIMO » permettant de saisir des annonces immobilières sur les plateformes immobilières CessionPME, Belles Pierres. Les présentes conditions particulières décrivent les conditions dans lesquelles le client accédera à l'interface OCTISSIMO et aux services fournis par Octea.

2. Conditions d'accès et d'utilisation : Dès l'enregistrement du bon de commande et du premier règlement, Octea communiquera au client son code lui permettant d'accéder à OCTISSIMO et aux services associés. Octea se réserve le droit de supprimer de la plateforme d'hébergement toute information qui aurait été transférée sans que le client se soit correctement identifié avant le transfert de ces informations. L'hébergement se fera aux conditions techniques et commerciales précisées par Octea au client (cf article 6 Facturation et paiement). La transmission des codes d'accès et mots de passe confidentiels est de la seule responsabilité du client. Le client s'engage dans le cadre de l'utilisation d'OCTISSIMO à ne pas :

- publier, adresser, ou distribuer des informations à caractère diffamatoire, obscène, indécent ou illégal par l'intermédiaire d'OCTISSIMO,
- menacer, harceler, abuser ou violer les droits de tiers,
- entreprendre des activités illégales,
- télécharger sur le site des fichiers dont le client sait qu'ils contiennent des virus pouvant endommager des données.

Dans le cadre de la publication de ses annonces, le client s'engage à ce que :

- le descriptif d'une annonce reste anonyme, et ne comporte pas de n° de téléphone, nom, adresse mail.
- chaque annonce soit renseignée d'un n° de mandat et des dates de début et fin de mandat.
- les photos ne comportent pas de n° de téléphone, ni adresse mail.

Octea pourra suspendre ou bloquer l'accès à l'interface OCTISSIMO si le client contrevient aux engagements mentionnés ci-dessus.

3. Prestations fournies par Octea : Octea, au titre des présentes conditions fournira 3 éléments au client :

- l'interface OCTISSIMO qui lui sera livré dans les conditions habituelles pratiquées par Octea,
- toute annonce déposée bénéficiera d'un titre optimisé pour le référencement.
- des services d'assistance décrits ci-dessous.

Il est expressément spécifié qu'Octea n'est tenue qu'à une obligation de moyens dans le cadre de l'offre OCTISSIMO.

Octea fera tout son possible pour sécuriser ses services. Octea ne pourra cependant être tenue responsable des vitesses d'accès ou de ralentissements externes ou d'indisponibilité du serveur.

4. Assistance à distance : OCTEA s'efforcera dans le cadre d'une obligation de moyens de répondre dans les meilleurs délais aux questions intéressant le client et liées à l'utilisation d'OCTISSIMO. Les heures d'intervention sont du Lundi au Vendredi inclus de 9H-12H 14H-17H., exception faite des jours fériés. Octea se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques des infrastructures techniques mises à la disposition du client.

5. Durée et résiliation : la durée des services fournis dans le cadre de l'offre OCTISSIMO est de douze (12) mois, offre basée sur l'année civile. Ces services seront ensuite reconduits tacitement pour une période de douze (12) mois renouvelables, chaque partie pouvant y mettre fin avec un préavis de deux (2) mois avant la date d'anniversaire du contrat, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation, ou la fin pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par OCTEA. Le client n'aura plus accès à l'interface OCTISSIMO. Le client renonce expressément à tout recours et/ou réclamations.

6. Facturation et Paiement : Le contrat est conclu pour une durée d'un an. La première année étant facturable au prorata temporis. Les redevances sont payées, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement à terme à échoir.

A cet effet, le client enverra à Octea les documents nécessaires à savoir bon de commande, autorisation de prélèvement SEPA fournis par Octea et RIB. Dans le cas où le client n'aurait pas réglé l'une des échéances, Octea pourra de plein droit interrompre immédiatement les prestations fournies, sans préjudices des éventuels dommages – intérêts que Octea pourrait réclamer pour non-règlement et résilier l'offre OCTISSIMO conformément aux dispositions de l'article 5.

En cas de non-paiement comme en cas de retard, et conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture.

Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25% annuel.

Une indemnité forfaitaire de 40 € est également due dans les conditions de l'article L. 441-6 du code de Commerce.

Tout retour impayé sur prélèvement émis entrainera une facturation au client de 9,35 € de frais facturés par la banque et de 10€ de frais de dossier.

7. Modification des prix et des services : Le Client s'engage à payer, à la date de la facture, la somme correspondant au tarif en vigueur au jour de la souscription. Les prix seront révisés annuellement suivant la formule (**P=P0(S/S0)**) **P = le nouveau prix, P0 = le prix initial, S = le dernier indice syntec publié au moment du renouvellement, et S0 l'indice du mois du prix initial.** En cas de modification des services proposés conduisant à une modification substantielle du prix du contrat OCTEA en informera le Client au plus tard un mois avant le terme du contrat. En cas de désaccord, le Client doit obligatoirement en aviser OCTEA par lettre recommandée avec accusé de réception avant le terme du contrat, faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les nouvelles conditions. Le désaccord du client dûment notifié vaut résiliation du contrat.

8. Propriété : L'offre OCTISSIMO mis à la disposition du client reste la propriété d'Octea. Le client reconnaît qu'OCTISSIMO fourni par Octea est une œuvre de l'esprit que lui-même et son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant :

- Toute copie ou reproduction, adaptation, traduction ou arrangement
- Toute mise à disposition d'OCTISSIMO directe ou indirecte au bénéfice d'un tiers, à titre gracieux ou onéreux notamment par location, cession, prêt.

9. Responsabilités : En tout état de cause, OCTEA ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des services précités qui serait imputable à des causes ou faits indépendants de sa volonté et notamment en cas de force majeure. En outre la responsabilité d'OCTEA ne peut être engagée en cas de mauvaise utilisation de l'interface OCTISSIMO ou en cas de non application ou mauvaise application des directives du service d'assistance d'OCTEA. En aucun cas OCTEA ne pourra être déclarée responsable du fait de la détérioration ou destruction de fichiers ou de programmes. Il est précisé à cet égard que, n'en ayant pas assumé l'obligation, OCTEA ne peut être en faute pour ne pas avoir vérifié l'exactitude des informations et des données fournies par le client, ni la compétence de son personnel en informatique. Le client est le seul responsable des informations diffusées sur OCTISSIMO. Le client assure qu'il dispose de toutes les autorisations de diffusion internationale des images, textes, et documents de toutes natures présents sur OCTISSIMO. Le client s'engage à respecter les règles en usage sur Internet et les lois et règlements en vigueur en France, notamment en matière de fonctionnement des services en ligne, de commerce, d'informations, de protection des mineurs, de respect de la personne humaine, de propriété intellectuelle, de traitement des données personnelles et de vie privée. En cas de manquement à l'une des dispositions obligatoires, Octea sera en droit d'interrompre ou de suspendre de plein droit, sans besoin de le notifier préalablement au client.

10. Attribution de compétence : Pour tous litiges relatifs à l'exécution et au terme des présentes et pour leur interprétation il est expressément attribué compétence au seul tribunal de commerce de PAU et ce même en cas de référé.

Acceptation des conditions particulières de vente

Société

No de Siret

Date d'acceptation

Nom du signataire

Fonction

Pour le Client :

Cachet et Signature

Fiche d'identité (à imprimer et à nous retourner)

Nom de la société :

SIREN :

Adresse de la société et de facturation :

Enseigne commerciale de l'agence :

Adresse de l'agence (si différente de celle de la société facturée) :

Téléphone de l'agence :

Email de l'agence :

Adresse du site internet de l'agence : www.

Nom du gérant :

Prénom :

Téléphone :

Email :

N° de carte professionnelle :

Délivrée le :

Par la CCI de :

Montant de la Garantie Financière :

€

Organisme de Garantie :

Assurance RCP :

COORDONNEES DU CONTACT TRANSMIS AUX ACHETEURS (contact commercial)

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Email :

COORDONNEES DE LA PERSONNE A FORMER A L'UTILISATION DU COMPTE :

Nom :

Prénom :

En cas de transfert automatique d'annonces depuis votre logiciel :

Nom du logiciel :

Nom de l'éditeur :

Votre N° client :

Tél du service technique :

Email du service technique :

Toute diffusion d'annonces sur nos sites internet implique que vos mandats soient actifs et la publication des mentions réglementaires obligatoires.

Merci de joindre un extrait KBIS de moins de 3 mois.

Notre RIB



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Identifiant national de compte bancaire - RIB

Banque	Guichet	N° compte	Clé	Devise
10057	19019	00016768306	93	EUR

CICSB PAU CLEMENCEAU

Identifiant international de compte bancaire

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1005 7190 1900 0167 6830 693

BIC (Bank Identifier Code)

CMCIFRPP

Domiciliation

CICSB PAU CLEMENCEAU
6 PLACE GEORGES CLEMENCEAU
64000 PAU

Titulaire du compte (Account Owner)

OCTEA INGENIERIE
QUARTIER LASBORDES
BP 9
64390 SAUVETERRE DE BEARN

Remettez ce relevé à tout organisme ayant besoin de connaître vos références bancaires pour la domiciliation de vos virements ou de prélèvements à votre compte. Vous éviterez ainsi des erreurs ou des retards d'exécution.

PARTIE RESERVEE AU DESTINATAIRE DU RELEVÉ



CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET DE SERVICE DE L'OFFRE OCTISSIMO D'OCTEA

L'offre **OCTISSIMO** est régie par les conditions particulières de vente et de service jointes à la commande acceptée et signée par le Client.

1. Objet du contrat : L'objet du présent contrat est de confirmer et de compléter les obligations et les responsabilités du prestataire et du client dans leurs relations contractuelles, et notamment les Conditions générales d'utilisation de CessionPme et/ou BellesPierres qui vous ont été communiquées, et que vous acceptez. Dans les conditions énoncées ci-après, OCTEA propose de mettre à la disposition du client une interface Internet « OCTISSIMO » permettant de saisir des annonces immobilières sur les plateformes immobilières CessionPME, Belles Pierres. Les présentes conditions particulières décrivent les conditions dans lesquelles le client accédera à l'interface OCTISSIMO et aux services fournis par Octea.

2. Conditions d'accès et d'utilisation : Dès l'enregistrement du bon de commande et du premier règlement, Octea communiquera au client son code lui permettant d'accéder à OCTISSIMO et aux services associés. Octea se réserve le droit de supprimer de la plateforme d'hébergement toute information qui aurait été transférée sans que le client se soit correctement identifié avant le transfert de ces informations. L'hébergement se fera aux conditions techniques et commerciales précisées par Octea au client (cf article 6 Facturation et paiement). La transmission des codes d'accès et mots de passe confidentiels est de la seule responsabilité du client. Le client s'engage dans le cadre de l'utilisation d'OCTISSIMO à ne pas :

- publier, adresser, ou distribuer des informations à caractère diffamatoire, obscène, indécent ou illégal par l'intermédiaire d'OCTISSIMO,
- menacer, harceler, abuser ou violer les droits de tiers,
- entreprendre des activités illégales,
- télécharger sur le site des fichiers dont le client sait qu'ils contiennent des virus pouvant endommager des données.

Dans le cadre de la publication de ses annonces, le client s'engage à ce que :

- le descriptif d'une annonce reste anonyme, et ne comporte pas de n° de téléphone, nom, adresse mail.
 - chaque annonce soit renseignée d'un n° de mandat et des dates de début et fin de mandat.
 - les photos ne comportent pas de n° de téléphone, ni adresse mail.
- Octea pourra suspendre ou bloquer l'accès à l'interface OCTISSIMO si le client contrevient aux engagements mentionnés ci-dessus.

3. Prestations fournies par Octea : Octea, au titre des présentes conditions fournira 3 éléments au client :

- l'interface OCTISSIMO qui lui sera livré dans les conditions habituelles pratiquées par Octea,
- toute annonce déposée bénéficiera d'un titre optimisé pour le référencement.
- des services d'assistance décrits ci-dessous.

Il est expressément spécifié qu'Octea n'est tenue qu'à une obligation de moyens dans le cadre de l'offre OCTISSIMO.

Octea fera tout son possible pour sécuriser ses services. Octea ne pourra cependant être tenue responsable des vitesses d'accès ou de ralentissements externes ou d'indisponibilité du serveur.

4. Assistance à distance : OCTEA s'efforcera dans le cadre d'une obligation de moyens de répondre dans les meilleurs délais aux questions intéressant le client et liées à l'utilisation d'OCTISSIMO. Les heures d'intervention sont du Lundi au Vendredi inclus de 9H-12H 14H-17H., exception faite des jours fériés. Octea se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques des infrastructures techniques mises à la disposition du client.

5. Durée et résiliation : la durée des services fournis dans le cadre de l'offre OCTISSIMO est de douze (12) mois, offre basée sur l'année civile. Ces services seront ensuite reconduits tacitement pour une période de douze (12) mois renouvelables, chaque partie pouvant y mettre fin avec un préavis de deux (2) mois avant la date d'anniversaire du contrat, adressé par lettre recommandée avec accusé de réception. La résiliation, ou la fin pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par OCTEA. Le client n'aura plus accès à l'interface OCTISSIMO. Le client renonce expressément à tout recours et/ou réclamations.

6. Facturation et Paiement : Le contrat est conclu pour une durée d'un an. La première année étant facturable au prorata temporis. Les redevances sont payées, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement à terme à échoir.

A cet effet, le client enverra à Octea les documents nécessaires à savoir bon de commande, autorisation de prélèvement SEPA fournis par Octea et RIB. Dans le cas où le client n'aurait pas réglé l'une des échéances, Octea pourra de plein droit interrompre immédiatement les prestations fournies, sans préjudices des éventuels dommages – intérêts que Octea pourrait réclamer pour non-règlement et résilier l'offre OCTISSIMO conformément aux dispositions de l'article 5.

En cas de non-paiement comme en cas de retard, et conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture.

Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25% annuel.

Une indemnité forfaitaire de 40 € est également due dans les conditions de l'article L. 441-6 du code de Commerce.

Tout retour impayé sur prélèvement émis entrainera une facturation au client de 9,35 € de frais facturés par la banque et de 10€ de frais de dossier.

7. Modification des prix et des services : Le Client s'engage à payer, à la date de la facture, la somme correspondant au tarif en vigueur au jour de la souscription. Les prix seront révisés annuellement suivant la formule (**P=P0(S/S0)**) **P = le nouveau prix, P0 = le prix initial, S = le dernier indice syntec publié au moment du renouvellement, et S0 l'indice du mois du prix initial.** En cas de modification des services proposés conduisant à une modification substantielle du prix du contrat OCTEA en informera le Client au plus tard un mois avant le terme du contrat. En cas de désaccord, le Client doit obligatoirement en aviser OCTEA par lettre recommandée avec accusé de réception avant le terme du contrat, faute de quoi, il sera réputé avoir accepté les nouvelles conditions. Le désaccord du client dûment notifié vaut résiliation du contrat.

8. Propriété : L'offre OCTISSIMO mis à la disposition du client reste la propriété d'Octea. Le client reconnaît qu'OCTISSIMO fourni par Octea est une œuvre de l'esprit que lui-même et son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant :

- Toute copie ou reproduction, adaptation, traduction ou arrangement
- Toute mise à disposition d'OCTISSIMO directe ou indirecte au bénéfice d'un tiers, à titre gracieux ou onéreux notamment par location, cession, prêt.

9. Responsabilités : En tout état de cause, OCTEA ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des services précités qui serait imputable à des causes ou faits indépendants de sa volonté et notamment en cas de force majeure. En outre la responsabilité d'OCTEA ne peut être engagée en cas de mauvaise utilisation de l'interface OCTISSIMO ou en cas de non application ou mauvaise application des directives du service d'assistance d'OCTEA. En aucun cas OCTEA ne pourra être déclarée responsable du fait de la détérioration ou destruction de fichiers ou de programmes. Il est précisé à cet égard que, n'en ayant pas assumé l'obligation, OCTEA ne peut être en faute pour ne pas avoir vérifié l'exactitude des informations et des données fournies par le client, ni la compétence de son personnel en informatique. Le client est le seul responsable des informations diffusées sur OCTISSIMO. Le client assure qu'il dispose de toutes les autorisations de diffusion internationale des images, textes, et documents de toutes natures présents sur OCTISSIMO. Le client s'engage à respecter les règles en usage sur Internet et les lois et règlements en vigueur en France, notamment en matière de fonctionnement des services en ligne, de commerce, d'informations, de protection des mineurs, de respect de la personne humaine, de propriété intellectuelle, de traitement des données personnelles et de vie privée. En cas de manquement à l'une des dispositions obligatoires, Octea sera en droit d'interrompre ou de suspendre de plein droit, sans besoin de le notifier préalablement au client.

10. Attribution de compétence : Pour tous litiges relatifs à l'exécution et au terme des présentes et pour leur interprétation il est expressément attribué compétence au seul tribunal de commerce de PAU et ce même en cas de référé.

Acceptation des conditions particulières de vente

Société [_____]

No de Siret [_____]

Date d'acceptation [_____]

Nom du signataire [_____]

Fonction [_____]

Pour le Client :

Cachet et Signature

CONDITIONS PARTICULIERES DE VENTE ET DE SERVICE DE L'OFFRE « FRANCHISEUR »

L'offre « Franchiseur » est régie par les conditions particulières de vente et de service jointes à la commande acceptées et signées par le Client

- Objet du contrat :** L'objet du présent contrat est de confirmer et de compléter les obligations et les responsabilités du prestataire et du client dans leurs relations contractuelles, et notamment les Conditions générales d'utilisation de CessionPME qui vous ont été communiquées, et que vous acceptez. Dans les conditions énoncées ci-après, OCTEA propose de mettre à la disposition du client un espace « Franchiseur ». Les présentes conditions particulières décrivent les conditions dans lesquelles le client accédera aux services fournis par Octéa.
- Conditions d'accès et d'utilisation :** Dès l'enregistrement du bon de commande et du règlement, Octéa activera l'espace « Franchiseur » du client. Le client s'engage dans le cadre de cet espace à ne pas :
 - publier, adresser, ou distribuer des informations à caractère diffamatoire, obscène, indécent ou illégal par l'intermédiaire de l'espace « Franchiseur »,
 - menacer, harceler, abuser ou violer les droits de tiers,
 - entreprendre des activités illégales,
 - télécharger sur le site des fichiers dont le client sait qu'ils contiennent des virus pouvant endommager des données.Octéa pourra suspendre ou bloquer l'accès à l'espace « Franchiseur » si le client contrevient aux engagements mentionnés ci-dessus.
- Prestations fournies par Octéa :** Octéa, au titre des présentes conditions, pourra fournir plusieurs types de prestations sur le site cessionpme.com à savoir le Pack Franchiseur Essentiel et le Pack Franchiseur Intégral. Il est expressément spécifié qu'Octéa n'est tenue qu'à une obligation de moyens dans le cadre de l'offre « Franchiseur ». Octéa fera tout son possible pour sécuriser ses services d'accès et d'hébergement. Octéa ne pourra cependant être tenue responsable des vitesses d'accès ou de ralentissements externes ou d'indisponibilité du serveur.
- Assistance à distance :** OCTEA s'efforcera dans le cadre d'une obligation de moyens de répondre dans les meilleurs délais aux questions intéressant le client et liées à l'offre « Franchiseur » et à l'hébergement. Les heures d'intervention sont du Lundi au Vendredi inclus de 9H-12H 14H-17H., exception faite des jours fériés. Octéa se réserve le droit de modifier à tout moment les caractéristiques des infrastructures techniques mises à la disposition du client.
- Durée et résiliation :** la durée des abonnements fournis dans le cadre de l'offre « Franchiseur » est de un an (12 mois). La résiliation, ou la fin pour quelque raison que ce soit, du présent contrat ne donne pas lieu au remboursement des sommes encaissées par OCTEA. Le client n'aura plus d'espace « Franchiseur ». Le client renonce expressément à tout recours et/ou réclamations.
- Facturation et Paiement :** Les redevances des abonnements sont prélevées, mensuellement, trimestriellement, semestriellement ou annuellement à terme à échoir. Les autres services sont payables en totalité à la commande. En cas de non-

paiement comme en cas de retard, et conformément à l'article L.441-6 du code de commerce, des pénalités de retard sont dues à défaut de règlement le jour suivant la date de paiement qui figure sur la facture. Le taux d'intérêt de ces pénalités de retard est de 25% annuel. Une indemnité forfaitaire de 40 € est également due dans les conditions de l'article L. 441-6 du code de Commerce.

Tout retour impayé sur prélèvement émis entrainera une facturation au client de 8,60€ de frais facturés par la banque et de 10€ de frais de dossier.

- Modification des prix et des services :** Le Client s'engage à payer, à la date de la facture, la somme correspondant au tarif en vigueur au jour de la souscription.
- Propriété :** L'offre « Franchiseur » mise à la disposition du client reste la propriété d'Octéa. Le client reconnaît que l'espace « Franchiseur » fourni par Octéa est une œuvre de l'esprit que lui-même et son personnel s'obligent à considérer comme telle en s'interdisant :
 - toute copie ou reproduction, adaptation, traduction ou arrangement
 - toute mise à disposition de l'espace « Franchiseurs » directe ou indirecte au bénéfice d'un tiers, à titre gracieux ou onéreux notamment par location, cession, prêt.
- Responsabilités :** En tout état de cause, OCTEA ne sera pas tenue pour responsable de tout retard intervenu dans l'exécution des services précités qui serait imputable à des causes ou faits indépendants de sa volonté et notamment en cas de force majeure. En outre la responsabilité d'OCTEA ne peut être engagée en cas de mauvaise utilisation de l'espace « Franchiseur » ou en cas de non application ou mauvaise application des directives du service d'assistance d'OCTEA. En aucun cas OCTEA ne pourra être déclarée responsable du fait de la détérioration ou destruction de fichiers ou de programmes. Il est précisé à cet égard que, n'en ayant pas assumé l'obligation, OCTEA ne peut être en faute pour ne pas avoir vérifié l'exactitude des informations et des données fournies par le client, ni la compétence de son personnel en informatique. Le client est le seul responsable des informations diffusées sur l'espace « Franchiseur ». Le client assure qu'il dispose de toutes les autorisations de diffusion internationale des images, textes, et documents de toutes natures présents sur son espace « Franchiseur ». Le client s'engage à respecter les règles en usage sur Internet et les lois et règlements en vigueur en France, notamment en matière de fonctionnement des services en ligne, de commerce, d'informations, de protection des mineurs, de respect de la personne humaine, de propriété intellectuelle et de fichiers et libertés. En cas de manquement à l'une des dispositions obligatoires, Octéa sera en droit d'interrompre ou de suspendre de plein droit, sans besoin de le notifier préalablement au client.
- Attribution de compétence :** Pour tous litiges relatifs à l'exécution et au terme des présentes et pour leur interprétation il est expressément attribué compétence au seul tribunal de commerce de PAU et ce même en cas de référé.

Acceptation des conditions particulières de vente

Société et N°Siret [_____]
Date d'acceptation [_____]
Nom du signataire [_____]
Fonction [_____]
Pour le Client :

Cachet et Signature